

N° 2011-339

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

REÇU LE
26 OCT. 2011

Le **Jeudi 20 octobre 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	13/10/2011
Affichage	13/10/2011

**Nombre des Membres
du Conseil Municipal**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

THEME : **PERSONNEL 3**

OBJET : RECRUTEMENT DE
VACATAIRES POUR LA SECURITE
AUX ABORDS DES ECOLES.

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin.

Etaient Représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à MARCHELLO Marie.
NICOLOSO Alain pouvoir à POYAU Aurélie.
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.
BRUNET Pascale pouvoir à FROMM Gérard.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
SIMOND Stéphane pouvoir à FERRUS Christian.
SEZANNE Philippe pouvoir à ESTACHY Monique.

Absents-Excusés :

DUFOUR Maurice, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, SIMOND Stéphane, SEZANNE Philippe, ESCALLIER Karine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Catherine GUIGLI.

Afin de permettre aux agents de la Police Municipale de se consacrer à des missions de sécurité, de leur permettre d'être plus présents sur le terrain et d'offrir de meilleures réponses aux administrés, il a été souhaité de les dégager des missions de surveillance aux abords des écoles.

Il est proposé au Conseil Municipal la création de 5 postes de vacataires, collaborateurs occasionnels, qui officieront les jours de classe, aux abords des écoles pour la sécurité des enfants.

Les modalités d'exercice de ces vacataires seront définies par un document contractuel, que signera chaque vacataire et qui définira les conditions de travail, la rémunération etc.

La date d'effet de création des postes « agents de sécurité aux abords des écoles » sera au 1^{er} novembre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la proposition ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

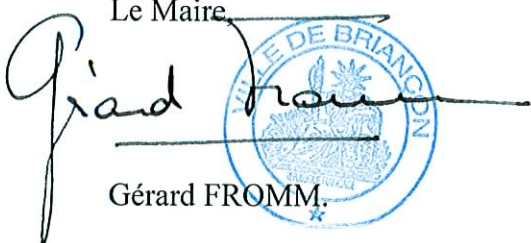

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 (ROUBAUD Sabin, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard).

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM.


TRANSMIS LE 25 OCT. 2011

PUBLIÉ LE 25 OCT. 2011

NOTIFIÉ LE